



Achat d'une maison d'un particulier

Par **marine**, le **14/11/2011** à **22:43**

Bonjour,
Je souhaite acheter une maison (ancienne avec quelques travaux), suis-je obligé de passer par un notaire?
Si je ne passe pas devant un notaire, est-ce-que j'aurai les memes garanties?
Quels sont les risques?
Qu'est-ce-qu'une vente à terme?
Merci

Par **amajuris**, le **15/11/2011** à **00:04**

bjr,
le passage devant un notaire pour l'achat d'un bien immobilier est obligatoire, il est le seul habilité à rédiger l'acte authentique nécessaire.